COMMUNIQUÉ DE PRESSE

NOUVEAUX COUPS DURS À L'AIDE SOCIALE : LE MINISTRE HAMAD S'ACHARNE

Montréal, le 16 septembre 2015. Alors que les personnes assistées sociales ont déjà subi les impacts négatifs des 5 mesures règlementaires adoptées ce printemps, le ministre Hamad prévoit ré-ouvrir imminament la loi de l'aide sociale pour y ajouter des mesures obligatoires et punitives sous prétexte de ramener plus de gens vers l'emploi. Une large coalition de groupes communautaires demande que ces mesures appauvrissantes soient retirées et que le gouvernement renonce à son programme Objectif emploi.

Sur le terrain, les effets des modifications récentes au règlement ont été dramatiques pour un nombre important de prestataires. C'est le cas de Rosario Tapia qui vit avec ses 2 enfants majeurs. Le ministère considérant que Mme Tapia tire un revenu de la location de chambres, a réduit son chèque de 125\$ par mois (sur une prestation de 747\$). Mme Tapia est atterrée par cette décision : « Mes enfants sont étudiants et travaillent à temps partiel. Avec un loyer de 605\$, j'avais déjà un budget serré, comment ma famille pourrait-elle survivre avec cette nouvelle coupure? »

Marie-Noëlle Perron de la Maison Tangente redoute quant à elle les effets d'Objectif Emploi, le programme projeté par le ministre Hamad. Elle rencontre de nombreux jeunes qui déposent leur première demande d'aide sociale et qui font alors face à de multiples difficultés, dont celle d'être sans domicile. Selon Mme Perron, « l'introduction de mesures obligatoires n'est vraiment pas la réponse aux problèmes de ces jeunes. En revanche, une fois réglée leur situation d'urgence, ces jeunes seraient en bien meilleure position pour entamer des démarches d'employabilité, de formation ou de recherche d'emploi. »

La Ligue des droits et libertés affirme que cette réforme envisagée par le ministre Hamad est un affront majeur aux droits et libertés. Le retour du *workfare*, déjà dénoncé par l'Organisation des Nations-Unies en 1998, va à l'encontre de l'esprit de la Charte québécoise des droits et libertés qui garantit le droit à un niveau de vie décent et celui à la dignité. « Il faut reconnaître que les prestataires sont des victimes d'un marché du travail précaire. L'introduction de nouvelles mesures de *workfare* contribuera au recul des droits sociaux de ces personnes démunies plutôt qu'à les soutenir.» affirme Lucie Lamarche de la Ligue des droits et libertés.

Les groupes redoutent que, dans un contexte d'austérité, le ministre n'ouvre la loi sur l'aide sociale que pour ajouter aux restrictions déjà imposées aux personnes assistées sociales. « Les mesures obligatoires et punitives n'ont pas fonctionné dans le passé pour ramener les gens sur le marché du travail. On ne peut pas continuer d'appauvrir les prestataires indéfiniment. La pauvreté détruit la santé physique et mentale des gens. Ce qu'il faut, c'est un revenu suffisant qui sorte du stress permanent que représente la pauvreté. C'est tout le contraire de la direction prise par le ministre avec ces 5 mesures règlementaires et avec les pénalités et l'obligation prévues dans le programme Objectif emploi », soutient Yann Tremblay-Marcotte du FCPASQ.

Le 1^{er} mai et le 1^{er} juillet 2015 entraient en vigueur 5 mesures règlementaires à l'aide sociale qui obligent les gens à vendre leurs maisons, limitent leurs sorties hors-Québec à 7 jours,

pénalisent davantage les gens qui partagent leur logement, réduisent drastiquement le chèque pour les personnes en centre de toxicomanie et accentuent les pénalités en cas de déclaration erronée. Quant à Objectif emploi, il a fait l'objet d'une annonce lors du dépôt du dernier budget, pourrait être introduit aussitôt que le 1^{er} janvier 2016 et s'adresserait uniquement aux premiers demandeurs d'aide sociale.

Les groupes en aide sociale sont toujours en attente d'une rencontre avec le ministre pour lui faire part de solutions positives et durables pour soutenir réellement les personnes à l'aide sociale.

-30 -

Liste groupes signataires

Coalition pour l'accessibilité aux services dans les CLE

Lique des droits et libertés

Front commun des personnes assistées sociales du Québec

Regroupement des Auberge du cœur du Québec

Réseau alternatif et communautaire des organismes en santé mentale de l'île de Montréal

Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal

Front d'action populaire en réaménagement urbain

Coalition des associations de consommateurs du Québec

Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec

Projet P.A.L.

Association québécoise pour la promotion de la santé des personnes utilisatrices de drogues

Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec

Groupe de recherche et de formation sur la pauvreté au Québec

Collectif québécois de conscientisation

Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec

Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec

Mouvement Action-Chômage de Montréal

Mouvement d'Action Solidaire des Sans-Emploi des Chenaux

Réseau des Tables régionales de groupes de femmes du Québec

Pour plus d'informations :

Yann Tremblay-Marcotte, coordonnateur

Front Commun des personnes assistées sociales du Québec

Tél: 514 987-1989 Cellulaire: 514 577-3279

English media:

Cathy Inouye, Community organiser

Project Genesis

Phone: 514-738-2036 #403 Cell phone: 514-583-1483